

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-69 DU 18 FEVRIER 1998

Portant approbation du Bilan et des
comptes annexes de l'exercice clos au
31 décembre 1996 du Centre National
de Sécurité Routière (CNSR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- VU le Décret N° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- SUR rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- .../...

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 1998

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés le Bilan et les comptes annexes de l'exercice clos au 31 décembre 1996 du Centre National de Sécurité Routière (CNSR), tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

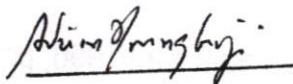
Fait à Cotonou, le 18 Février 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



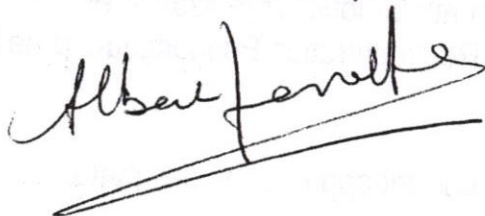
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



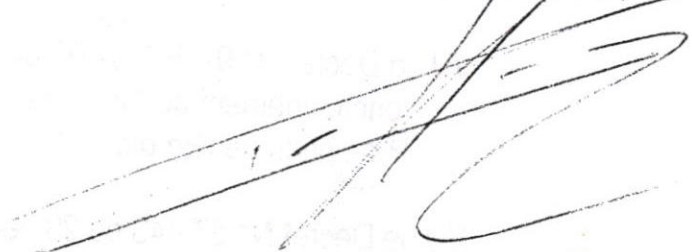
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique
et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4 MPREPE 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.